#### GROUPEMENT DE PRODUCTEURS DE BOVINS DE RACE

## « SIMMENTAL FRANCAISE »

1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE - Tél : 03.80.28 95 49 Fax : 03.80.72 09 68 N° SIRET : 341 261 337 00024 - N° TVA : FR 45 341 261 337 - N° d'agrément : 2415

# **VENTE GENISIM 2018 – REGLEMENT DE LA VENTE**

# 1- INSCRIPTION DES ANIMAUX

- Les animaux proposés sont issus d'élevages inscrits au Service Génétique Simmental France
- ➤ Les animaux proviennent d'une exploitation officiellement indemne de tuberculose, brucellose et leucose
- Le troupeau est qualifié A en IBR
- Tout autre test sanitaire pourra être effectué, à l'issue de la vente et avant enlèvement des animaux,
  à la charge de l'acheteur. En cas de résultats positifs la vente sera annulée.
- Les animaux gestants devront présentés une garantie de gestation (échographie ou fouille). Un document écrit sera exigé à l'issue de la vente avant livraison des animaux.
- Les dates de termes des animaux gestants ne devront pas être antérieures au **02 Août 2018**. Ce qui correspond à des **dates d'IA après le 22/10/2017**.
- Chaque animal sera présenté sur le catalogue avec photo, pedigree, index, performances et un prix de retrait en dessous duquel aucune proposition d'achat ne sera acceptée.

### 2 - MODALITES DE VENTE

# **SEMAINE 1: ENCHERES**

- Ouverture des Ventes le Lundi 28 Mai à 8h00.
- Proposition des acheteurs par courrier, mail, téléphone ou fax avec N° d'Elevage et coordonnées complètes adressées au Groupement de Producteurs.
- Suivi journalier des enchères.
- Clôture des propositions le Vendredi 1 Juin à 18h.

#### **SEMAINE 2: ACHATS FERMES**

- Actualisation du catalogue : les animaux sur lesquels il n'y a pas eu d'offre de prix sont reproposés à la vente pour des offres d'achat fermes.
- Ouverture des Ventes le Lundi 4 Juin à 14h00.
- > Proposition des acheteurs par courrier, mail, téléphone ou fax avec numéro d'Elevage et coordonnées complètes adressées au Groupement de Producteurs.
- Clôture des propositions le Vendredi 8 Juin à 18h00

#### 3 - PRIX PAYÉ ET FACTURATION

- Les animaux seront facturés au prix net proposé **plus 3% de frais de vente**. Tout acheteur devra impérativement procéder au règlement des animaux **avant leur enlèvement**. Tant que le paiement intégral de l'animal n'est pas effectué, celui-ci reste propriété du Vendeur
- L'enlèvement et le transport des animaux sont à la charge de l'acheteur et pourront être organisés avec le concours du Groupement de Producteurs.
- Le règlement des animaux sera effectué au Vendeur à l'issue de leur livraison au prix net proposé par l'acheteur moins 3% de frais de vente.